

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 11 février 2011
(convocation du 31 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Prestations de communication - Appel d'offres ouvert -
Autorisation de signature des lots 4, 5 et 9**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Rapport de présentation :

Dans le cadre de plusieurs marchés (marchés n°10037 Z, n°10038Z, n°10039Z, n°10040Z, n°M080636R, n°M090570R, n°M100174R, n°M100175R et n°M100229R pour ne citer que les principaux), la Communauté Urbaine de Bordeaux avait confié à divers prestataires la réalisation de prestations en communication de différentes natures (organisation d'événements et manifestations, travaux de la chaîne graphique et impression de documents, enquêtes et sondages, etc...). Ces marchés arrivant à échéance pour la majorité d'entre eux au cours des mois de mars, avril ou mai 2011, il convient de procéder à leur renouvellement.

Pour ce faire, une mise en concurrence a été lancée le 5 août 2010 dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour rechercher des prestataires spécialisés capables de répondre aux différents besoins en ce domaine. Compte tenu du montant estimé de l'ensemble des prestations (1 020 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans) la publicité a été lancée au niveau européen.

Dans le cadre de ce renouvellement, une réflexion a toutefois été engagée sur la manière dont les prestations seraient dévolues. En effet, auparavant, les différentes prestations étaient regroupées dans le cadre de marchés globaux (cités ci-dessus), le titulaire faisant réaliser de nombreuses opérations à des sous-traitants. Aussi, et afin de faire jouer pleinement la concurrence, les prestations ont été identifiées, en fonction de leur nature, dans 12 lots distincts conformément aux dispositions de l'article 10 du Code des Marchés Publics. Ces lots feront l'objet de marchés séparés, de type à bons de commande selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics, avec montant minimum et sans maximum ou encore sans minimum et maximum, ainsi qu'il suit :

- lot n°1 : Prestations multimédias et audiovisuel les - minimum 10 000 € HT
- lot n°2 : Exécution gravure et impression de documents par presse rotative
- minimum 40 000 € HT

- lot n°3: Exécution gravure et impressions de documents en offset
- minimum 20 000 € HT
- lot n°4 : Impression de documents en sérigraphie - minimum 10 000 € HT
- lot n°5 : Réalisation d'événements - minimum 50 000 € HT
- lot n°6 : Scénographie de lieux pour diverses manifestations - minimum 20 000 € HT
- lot n°7 : Conception et réalisation d'actions liées aux Juniors du Développement
- minimum 50 000 € HT
- lot n°8 : Prestations Internet et multimédia – minimum 20 000 € HT
- lot n°9 : Rédactions multimédias - minimum 20 000 € HT
- lot n°10 : Etudes et sondages : enquêtes quantitatives – minimum 20 000 € HT
- lot n°11 : Etudes et enquêtes qualitatives – minimum 10 000 € HT
- lot n°12 : Relations presse – pas de minimum ni de maximum

Pour les années à venir la Communauté Urbaine de Bordeaux poursuit, au moyen notamment des différents marchés à conclure, plusieurs objectifs généraux ; ces objectifs sont par ailleurs rappelés dans le cahier des charges remis aux opérateurs économiques candidats à la consultation :

- faire connaître et reconnaître le rôle de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans l'offre de services quotidiens comme dans l'aménagement et le développement de l'agglomération,

- se rendre plus lisible dans ses actions et mieux perceptible dans ses interventions majeures au service du cadre de vie des habitants du territoire,

- contribuer à une mise en œuvre dans de bonnes conditions des projets, dans les phases de concertation et d'accompagnement de travaux,

- être à l'écoute des habitants : recueillir leurs aspirations et développer la diffusion d'information, notamment par le biais des TIC,

- inciter à la participation et à l'expression des habitants sur les grands débats de l'agglomération,

- appuyer le développement économique en renforçant la communication vis-à-vis des entreprises et l'attractivité de l'agglomération.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 22 décembre 2010 :

- a attribué les lots 1, 2, 3, 6, 7, 8, 11 ; la signature des marchés à venir fait l'objet de la délibération n°2011/ en date du 28 janvier 2011 ,
- a déclaré les lots 10 et 12 infructueux ; ces lots font l'objet d'une nouvelle consultation.

Les lots 4, 5 et 9 ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 janvier 2011.

La signature des marchés à venir n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable en application du 4° de l'article L2122-21-1, il convient par la présente d'autoriser le Président à signer lesdits marchés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L2122-21, L2122-21-1 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

VU les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,

VU la décision de la Commission d'Appel d'offres en date du 19 janvier 2011,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de souscrire ces marchés pour la réalisation des actions de communication de la Communauté Urbaine de Bordeaux

DECIDE

Article 1 : le Président est autorisé à signer, dans les conditions ci-après, les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 janvier 2011 :

- lot n°4 : Impression de documents en sérigraphie d'un montant minimum de 10 000 € HT dont l'attributaire est la société **AFFICOLOR**, d'une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois pour la même période, à compter du 4 mars 2011 ou à compter de la date de notification si date de notification différente,

- lot n°5 : Réalisation d'événementiels d'un montant minimum de 50 000 € HT dont l'attributaire est le **Groupe Les Ortigues/Véronique SIRON**, d'une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois pour la même période, à compter du 4 mars 2011 ou à compter de sa date de notification si date notification différente,

- lot n°9 : Rédaction multimédia d'un montant minimum de 20 000 € HT dont l'attributaire est la société **WEBREPORT**, d'une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois pour la même période, à compter du 4 mars 2011 ou à compter de sa date de notification si date notification différente,

Article 2 : le Président est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal des exercices concernés au chapitre 011, et suivants les marchés, aux articles 6228, 6236, 6226 et 6233, fonction 0230, CRB VC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 17 FÉVRIER 2011 PUBLIÉ LE : 17 FÉVRIER 2011
--

M. ALAIN CAZABONNE